

BREST URBAN TRAIL

INFOS PRATIQUES



DÉPARTS

SAMEDI 8 AVRIL :

14H : Courses enfants + marche Brest 44
16H : 2nd départ marche Brest 44
Entre 14H et 16H : départs des marches sportives et "Fabrique Urbaine"
18H : 15KM

DIMANCHE 9 AVRIL :

8H : 33Km
8H40 : 11KM
9H40: 22KM

TRANSPORTS

- En tramway (ligne A) - arrêt à la **station Capucins**
- En **téléphérique** permettant une liaison directe entre le boulevard Jean Moulin et les Ateliers des Capucins. Le dimanche 9 avril, le service du téléphérique commencera à 7H30.
- Ligne **bus 4** : arrêt « Les Capucins »
- Un **parking souterrain payant** est également à disposition aux Ateliers des Capucins.



RAVITAILLEMENTS

11 KM : ravitaillement au Km 6.6
15 KM : ravitaillement au Km 8.6
22 KM : ravitaillements aux Km 5 / Km 11 / Km 16.2
33 KM : ravitaillements aux Km 6.6 / Km 16 / Km 21 / Km 26.2
Arrivée : ravitaillement final aux Ateliers des Capucins pour toutes les distances.



Vous pourrez retirer votre dossard **sur présentation d'une pièce d'identité**. Il sera également possible de retirer le dossard d'un tiers inscrit sur la course en présentant sa pièce d'identité ou une copie de celle-ci.

CONSIGNES

Des consignes seront à la disposition des coureurs. Celle-ci se situera à l'étage des Ateliers des Capucins, devant la Maison des Projets (proche téléphérique) :
SAMEDI 8 AVRIL : à partir de 17h et jusqu'à 21H00

—
DIMANCHE 9 AVRIL : ouverte à partir de 7H30 et fermera à 13H30

Pas de vestiaire / douche sur site.



DOSSARDS

Remise des dossards pour les courses adultes et le challenge entreprise :
MARDI 4 AVRIL : de 12h à 14h et 17h à 19h30 à Cœur de Jaurès

—
MERCREDI 5 AVRIL : de 12h à 18h à Cœur de Jaurès

—
JEUDI 6 AVRIL : de 12h à 14h et 17h à 19h30 à Decathlon Brest

—
VENDREDI 7 AVRIL : de 12h à 18h à Decathlon Brest

ATTENTION : PAS DE REMISE DE DOSSARD LE JOUR DE LA COURSE sur le village course aux Ateliers des Capucins.



CERTIFICATS

Aucun dossard ne sera remis en cas de **dossier incomplet** (paiement ou certificat non valide). La participation à la course est soumise à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. **Merci de vérifier sur <https://www.nextrun.fr/> que votre dossier est valide et complet**

Toutes les infos pratiques sur www.bresturbantrail.fr